

Communiqué de presse



.....
20 juillet 2009 (après la fermeture de la Bourse)

L'émission de capital entre KBC et le gouvernement flamand est finalisée

L'accord du 22 janvier 2009 entre KBC et le gouvernement flamand a été finalisé aujourd'hui. Cet accord permet de renforcer la base de capital de KBC grâce à une émission de capital non-dilutive de 3,5 milliards d'euros, entièrement souscrite par la Région flamande. Grâce à cette réserve de capital supplémentaire, KBC sera en mesure de relever les défis qui s'annoncent à l'avenir et de conformer sa base de capital aux attentes actuelles du marché.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 - 1080
Bruxelles
Viviane Huybrecht:
Directeur Communication
Groupe et Service Presse/Porte-
parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com.

1/1